

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
AVENANT N°1 portant modification de la date de dépôt de candidatures**

CREATION D'UNE MAISON DES ADOLESCENTS

Le contexte de crise sanitaire que connaît actuellement l'ensemble du territoire national mobilise très fortement les établissements et les services sociaux et médico-sociaux.

Les services déconcentrés de l'Etat et les agences régionales de santé connaissent également une mobilisation très importante.

Dans ce contexte sans précédent, les délais de réception des dossiers de candidature sont modifiés comme suit :

La date limite de réception des dossiers de candidature est prolongée au 29 janvier à 12h00

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables (le récépissé de dépôt faisant foi et non pas le cachet de la poste).

CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

• Date limite de réception ou dépôt des dossiers	29 janvier 2021
• Date de la commission de sélection d'appel à projet	février 2021
• Date limite de notification d'autorisation	1 ^{er} semestre 2020

Fort de France, le

15 DEC. 2020

 P/ Le Directeur Général de l'ARS
Le Directeur Général Adjoint

Olivier COUDIN